



Budget fédéral : bonnes nouvelles pour la biodiversité

L'arrimage Québec-Canada est essentiel pour atteindre les cibles de conservation

Montréal, le 2 mars 2018 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille très favorablement les nouveaux investissements prévus au budget fédéral destinés « à protéger notre patrimoine naturel et à préserver un environnement propre pour les générations futures. » Le RNCREQ et les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) sont impatients de collaborer avec les gouvernements canadien et québécois à cet égard.

L'une des mesures phares du budget fédéral est le financement de 1,3 milliard sur cinq ans pour protéger les écosystèmes, les paysages, la biodiversité et les espèces en péril. Il s'agit d'un investissement majeur qui favorisera les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique signée en 2010. Les signataires, dont le Canada, s'engageaient à protéger au moins 17 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2020.

Cependant, le Québec accuse toujours un grand retard par rapport à ses engagements – environ 10 % seulement du territoire étant actuellement protégé. Le RNCREQ espère que les efforts d'harmonisation et de cohérence entre les deux gouvernements seront au rendez-vous pour atteindre les cibles de conservation. « Le RNCREQ est prêt à jouer un rôle important pour favoriser l'arrimage des mesures entre les deux paliers de gouvernement et s'assurer d'une bonne représentativité des différentes régions du Québec. », a déclaré Vincent Moreau, directeur général du RNCREQ.

L'autre mesure phare du budget fédéral est l'annonce de 167,4 millions de dollars sur cinq ans pour « protéger, préserver et rétablir les espèces marines en péril au Canada ». Cet enjeu concerne particulièrement le Québec en raison de l'importance du bassin versant du Saint-Laurent qui traverse le territoire. « Il s'agit d'un écosystème aussi immense qu'exceptionnel, rappelle Luce Balthazar, directrice du CRE du Bas-Saint-Laurent et coresponsable du comité Forêts et aires protégées du RNCREQ. Il abrite d'innombrables espèces d'oiseaux, de poissons, de végétaux, de mammifères marins, etc. Et la santé de cet écosystème est précieuse aussi pour la pratique de nombreuses activités dans le Saint-Laurent : tourisme, recherche, pêcheries, etc. »

Là encore, le RNCREQ souhaite que la collaboration entre les deux paliers de gouvernement soit enfin efficace. Dans le milieu marin, les compétences fédérales et provinciales sont particulièrement complexes, ce qui constitue un frein à la conservation et explique en partie pourquoi le Québec accuse un retard si important avec à peine plus de 1 % du milieu marin protégé.

« Les conseils régionaux de l'environnement peuvent collaborer activement à la mise en place des conditions permettant d'atteindre les objectifs de conservation. Ils sont particulièrement bien placés et expérimentés pour faciliter la concertation entre les organismes des diverses régions qui bordent le Saint-Laurent. », conclut Luce Balthazar.



Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements

Luce Balthazar, coresponsable du comité Forêt et aires protégées
et directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

418 721-5711 | 418 750-8732

crebsl_lb@globetrotter.net